

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.58 LA RESERVE INTERNATIONALE DE FAUNE DE L'ARCTIQUE, CANADA ET ETATS-UNIS D'AMERIQUE

AYANT CONNAISSANCE de la signature, par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, d'un accord bilatéral de protection du troupeau de caribous du fleuve Porcupine, troupeau qui se déplace régulièrement entre l'Alaska, aux Etats-Unis d'Amérique, et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, au Canada;

REALISANT la grande valeur de ces caribous pour les besoins alimentaires et culturels essentiels des populations indigènes ;

RECONNAISSANT que cet immense troupeau libre est une ressource unique et irremplaçable, d'importance internationale ;

RECONNAISSANT AUSSI que l'aire de répartition du troupeau, telle qu'elle est définie géographiquement dans l'accord bilatéral, est un écosystème naturel spectaculaire, unique dans l'Arctique; qu'elle entretient la diversité biologique et culturelle, qu'elle contient un paysage remarquable et fournit un habitat vital à de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et de mammifères marins d'importance internationale ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le Département américain de l'Intérieur propose d'ouvrir la plaine côtière du Refuge national de faune de L'Arctique aux activités de prospection pétrolière et gazière, et qu'il a été reconnu dans le rapport final d'impact sur L'environnement, que ce projet réduira de manière spectaculaire l'aire de reproduction vitale et nécessaire à la conservation de la population de caribous du fleuve Porcupine et altérera irrévocablement le caractère sauvage de la région (l'ours blanc, le bœuf musqué et des oiseaux migrateurs étant également menacés par le projet) ;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session:

1. PRIE INSTAMMENT le Congrès des Etats-Unis d'Amérique de désigner officiellement la totalité de la plaine côtière du Refuge national de faune de l'Arctique en tant que zone de nature sauvage.
2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique de créer conjointement une Réserve internationale de faune de L'Arctique en reliant le Parc national du Yukon septentrional et le Refuge national de faune de L'Arctique.